

# Stocamine Le retrait des déchets « possible, mais très difficile »

Hier, à Wittelsheim, le président du comité d'experts en charge du dossier Stocamine a présenté aux membres de la Commission locale d'information et de surveillance les dangers d'un éventuel déstockage.

Pour la première fois depuis l'entrée en fonction, il y a quatre mois et demi, du comité de pilotage chargé d'examiner les différentes solutions pour Stocamine, les membres de la Clis (Commission locale d'information et de surveillance) ont fait, hier matin, connaissance avec la dizaine d'experts scientifiques de renommée internationale qui forme le CoPil. Une rencontre organisée dans la salle Grassegert à Wittelsheim, à quelques centaines de mètres du lieu où sont stockées les 44 000 tonnes de déchets, en attente d'une décision depuis l'incendie survenu dans le bloc 15 en septembre 2002.

Mais l'audition du président du CoPil, Pierre Bèrest, hier matin, n'avait rien d'une prise de contact. L'exposé qu'a réalisé ce directeur de recherches à l'École polytechnique était à la fois un point d'étape sur les travaux en cours et la présentation d'une synthèse provisoire sur l'hypothèse du retrait des déchets. Un retrait qui, pour le CoPil, est « techniquement possible mais il s'agit d'un chantier complexe et très difficile ».

« Ce chantier présentera des risques pour la santé des personnels concernés. On ne doit pas sous-estimer les risques d'accident de personnes pendant le retrait et on ne peut être certain de pouvoir conduire le retrait à son terme. Il faut alors que le stockage illimité des déchets restants soit possible et ait été étudié », a



Une partie des fûts stockés actuellement dans le bloc 23 de Stocamine.

DR

indiqué Pierre Bèrest, soulignant que le CoPil considère que « le retrait doit être envisagé si les études de risque établissent qu'au moins une certaine partie des substances stockées fait courir, à long terme, à l'environnement des risques inacceptables ».

## Des désaccords sur le bloc 15 et sur les délais

En clair, le principe de réversibilité, qui a guidé à la création de Stocamine au milieu des années 90, n'est pas un préalable. D'ailleurs, selon Pierre Bèrest, « l'alternative n'est pas entre "retrait ou stockage illimité à Stocamine", mais entre "stockage illimité à Stocamine ou stockages illimités ailleurs, en France et en Allemagne". Il faudra établir, dans chaque

hypothèse, que le bilan environnemental global est positif. »

Le président du CoPil n'a pas, d'ailleurs, exclu un retrait seulement partiel. « Les déchets amiantés (4 000 tonnes), qui ne présentent plus de danger après emboilage, pourraient être laissés au fond, si cela ne complique pas le retrait, a-t-il défendu. Car la manipulation de produits amiantés nécessite un équipement lourd, peu commode, un appareil respiratoire... »

Concernant le bloc 15 où a eu lieu l'incendie, Pierre Bèrest a reconnu que le CoPil est divisé, certains experts estimant que le retrait des déchets stockés doit « être proscrit du fait de l'impossibilité de garantir la sécurité du personnel ».

Un autre point de désaccord concerne les délais : la durée de l'opé-

ration est estimée de cinq à dix ans pour plusieurs experts, d'autres considérant qu'elle est réalisable en « un à deux ans avec des mesures d'organisation et un outillage adapté ». Sans compter deux années de procédures administratives. « Cette différence s'explique par une différence d'appréciation des aléas », a expliqué le président du CoPil dont les réserves sur les risques, nombreux et graves, d'une opération de retrait n'ont pas entamé la détermination du maire de Wittelsheim, Denis Riesemann, ou les représentants des associations environnementales. Lesquels ont, une nouvelle fois, réaffirmé leur souhait de voir mis en œuvre le déstockage des déchets enfouis en fond de mine.

Laurent Bodin

## Politique Le maire de Strasbourg ne se « focalise pas sur 2014 »

Le maire de Strasbourg Roland Ries dira « mi-2013 » s'il se représente pour un second mandat, a-t-il annoncé vendredi, lors de son bilan de mi-mandat.

« Je trouve naturel, même si — hélas ! — c'est trop peu fréquent, que les citoyens élus soient tenus de rendre compte de leur mandat », a souligné d'entrée, vendredi, le maire de Strasbourg, Roland Ries. Entouré de ses adjoints, il a détaillé les réalisations, les chantiers lancés et ce qu'il restait encore à faire des six engagements de campagne qu'il avait pris, à savoir : la « restauration de la démocratie locale », la « construction de la ville nouvelle », la vie quotidienne, le « rayonnement de Strasbourg », le développement du pôle économique, universitaire et de recherche, et le renouvellement de l'offre culturelle. C'est d'ailleurs dans ce dernier chapitre qu'il relève qu'il n'a pu mettre sur pied « le grand événement d'été » pour doper la fréquentation touristique à Strasbourg.

Ce bilan à mi-mandat, il va le « présenter aux Strasbourgeois au cours de cinq rencontres publiques en avril » ou ses conci-

toyens pourront « interpellier les élus soit en direct, soit par internet ». Le premier magistrat précise que pour l'achèvement de certains projets, il ne se « focalise pas sur 2014. Le bilan est certes important, mais ce n'est pas l'alpha et l'oméga pour être reconduit, moi ou un membre de mon équipe. »

## Pas de « bling-bling »

Interrogé sur sa volonté de briguer un second mandat que suggère cette formulation, il a confié : « La question n'est pas d'actualité. Je n'ai pas pris de décision définitive. Celle-ci interviendra mi-2013. » Il relève au passage qu'entre-temps, il y aura eu la présidentielle, ce qui peut changer la donne, glissant qu'il n'était pas « un maire bling-bling ou à logo démesuré ».

Après les cantonales, il a également été questionné sur son alliance avec les écologistes qu'il juge toujours légitime : « La solidarité municipale se poursuit, même s'il y a des divergences sur certains points. Celle-ci devra se manifester lors du vote du budget qui est l'acte le plus important pour une municipalité. »

Alvezio Buonasorte

## Sécurité Prévenir les vols de portables

En France, il y a 61,5 millions de téléphones portables et environ 98 000 plaintes pour vols sont déposées chaque année, un chiffre stable en 2009 et 2010. La préfecture du Haut-Rhin relaye les conseils de prévention de la sécurité publique : éviter d'exhiber son téléphone portable ; ne pas l'utiliser dans les lieux de passage, avec des mouvements de foule et une circulation importante de personnes (trotoirs, halls de gare, quais de tramway...) ; ne pas le laisser en évidence (table de restaurant, banc, véhicule...), tout comme on le ferait pour un portefeuille ; le sécuriser en entrant un code PIN différent du code d'origine pour la carte SIM et en utilisant les verrous de clavier qui sont de plus en plus présents sur les nouveaux matériels ; lever le n° IMEI (International mobile equipment identity) présent sous la batterie et composé de 15 chiffres ; éviter d'y enregistrer des données confidentielles (comme des données de comptes ou d'autres codes).

En cas de vol, la victime doit : appeler son opérateur (service client) pour faire bloquer la ligne afin d'éviter l'usage abusif de sa ligne et les mauvaises surprises sur la facture ; se rendre dans le service de police ou l'unité de gendarmerie la plus proche pour déclarer le vol et déposer plainte ; fournir le n° IMEI, élément indispensable pour bloquer le téléphone portable ; fournir la date et l'heure de la dernière utilisation, ainsi que les références de la dernière personne appelée, pour faciliter les recherches et l'enquête.

# Stocamine Pour les experts, le déstockage sera difficile mais techniquement possible

Le président du comité d'experts chargé du devenir de Stocamine a présenté, hier à Wittelsheim, un premier rapport sur le déstockage. Duquel il ressort que l'opération serait « très compliquée mais techniquement réalisable ».

A défaut de pouvoir faire humanité sur le fond, Pierre Berest a pu se montrer convaincant sur la forme en présentant, hier matin, à la salle Grassiegt à Wittelsheim, les travaux du comité de pilotage qu'il préside (lire également en page 37). Un rapport clair, précis, compréhensible par tous, c'est ce qu'a été le directeur de recherches de l'École polytechnique, en tête de la chaîne d'experts membres du CoPil. Après la présentation des méthodes de travail, c'est la synthèse provisoire des travaux du CoPil sur l'hypothèse d'un retrait des déchets qui a attiré l'attention. Un rapport qui compte 15 points.

## 1. Retrait ou stockage illimité

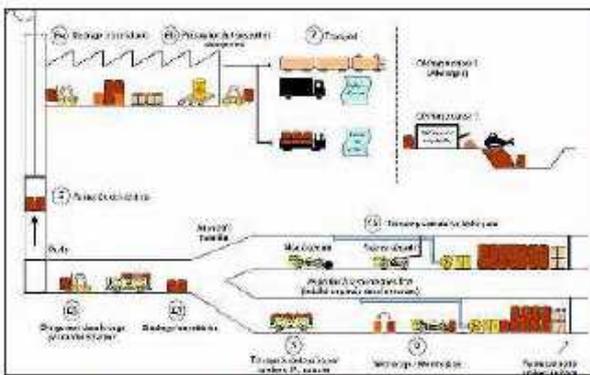
Selon le CoPil, « l'alternative n'est pas entre « retrait ou stockage illimité à Stocamine » mais entre « stockage illimité à Stocamine ou stockage illimité ailleurs, en France ou en Allemagne ». Il faudra décider, dans chaque hypothèse, que le bilan environnemental global est positif ».

## 2. Retrait partiel ou total

Pierre Berest estime que « les résultats des analyses de risque, non encore complètement disponibles, conduiraient peut-être à privilégier un retrait partiel des déchets. Néanmoins les déchets amiantés, qui ne présentent plus de danger après nettoyage, et qui pourraient être évacués au fond, si cela ne complique pas le retrait à l'écou. En toute hypothèse, il faudra assurer une fermeture correcte de Stocamine ».

## 3. État mécanique

« Le stockage actuel de colis à l'origine, en 1996, peut être réversible. Le déstockage partiel du bloc 11 a montré, en 2001-2002, que les mou-



Le processus de retrait des déchets a fait l'objet d'études de l'intérim, organisme qui a transmis le résultat de ses travaux au CoPil.

vements du toit et du mur rendaient déjà la réversibilité moins facile que prévu initialement », a rappelé Pierre Berest. Et d'ajouter : « La section initiale des galeries était de 5,50 m par 2,80 m. La vitesse de forageur actuelle moyenne est de l'ordre de 3 à 5 cm par an mais de plus, le gravier blanc au toit et au mur (au moins) est décollé. Le risque est la chute de blocs », a expliqué le président du CoPil selon qui « si un réseau de stockage 2013-2015, les mouvements amiantés auront rendu le travail plus difficile et les risques plus importants ».

## 4. Incertitudes sur le contenu des colis

« L'ensemble de 2002 a engendré une suspicion au préalable sur le contenu des colis. Si ce doute persistait, il rendrait plus difficile l'acceptation des colis retirés par le nouveau centre d'analyse et compliquerait une appréciation correcte des risques pendant le retrait », a noté Pierre Berest, ajoutant que le CoPil « n'est ni certain que les déchets Solpak, cause probable de l'incendie, ont été stockés bien qu'ils aient été clairement identifiés par le personnel, dès leur arrivée, comme non conformes. Le CoPil estime que les procédures mises en place et la conscience professionnelle des personnels garantissent que l'incendie doit être conforme. Lors d'un retrait, la

## 5. Risque d'épandage

« Hormis les risques de chutes de blocs, l'épandage de contenu des colis et la mise en suspension de particules toxiques dans l'air ambiant est le risque majeur en maintenance », a souligné Pierre Berest pour qui « ce risque ne peut être sous-estimé ». Par exemple, même si la technicité est alors ne serait-ce que partielle, dans le cas particulier du retrait partiel du bloc 11 réalisé en 2001-2002, environ 10 % des high-ups se sont décollés pendant la prise » (rapport de Stocamine).

## 6. Aspiration

« Il est vraisemblable qu'il faudra, au moins souvent, avoir une aspiration au plus près du front de reprise des colis ou un sas en dépression ».

## 7. Protection

« Il faudra, à chaque fois que l'on sera en présence de déchets amiantés, travailler avec une protection individuelle lourde, ce qui implique un travail péniblement en fonction de l'avis du médecin du travail, à quelques heures par personne et par poste ».

## 8. Dispersion des colis dans le stockage

Selon Pierre Berest, « une grande dispersion des catégories de colis de déchets au sein du stockage compliquerait le retrait. Stocamine a financé CoPil des plans de localisation qui montrent qu'une dispersion est présente mais reste relativement limitée ».

## 9. Déchets amiantés

« Le risque associé à ces déchets (environ 4000 tonnes, soit 9 % du total) est l'entrée de fibres d'amiante dans le système respiratoire. Après nettoyage, les déchets amiantés ne présenteraient donc plus de danger. En cas de retrait, ils présenteront un risque sévère pour les travailleurs si des fibres d'amiante sont mises en suspension dans l'atmosphère. Dans les zones où contiennent des déchets amiantés, que ceux-ci soient remontés ou qu'on les abandonne au fond, le chantier pourrait être assimilé à un chantier de démantèlement, avec nécessité d'intervention d'entreprises agréées. Un plan de retrait spécifique, soumis à l'inspection du travail, devrait alors être établi. Si les déchets amiantés sont très dispersés, un appareil respiratoire à adduction d'air serait nécessaire en permanence. Stocamine a financé au CoPil un plan de la consigne intérieure de colis qui fait apparaître 137 localisations de colis amiantés, d'importance va-

riable. Cette dispersion pourrait néanmoins laisser la possibilité de fractionner le chantier par zones avec et sans amiante, toujours le maintien d'un tel fractionnement pendant le chantier suppose une évaluation efficace du système de captage-aspiration ».

## 10. Qualification des personnels

Pour le CoPil, « le chantier exigera des personnels formés aux difficultés à la fois du travail en mine et du travail en condition de risque chimique dont le risque cancérogène, et capables d'apprécier correctement des situations appelant fréquemment à choisir entre plusieurs options (nature de l'opération, choix de la protection individuelle, évaluation des risques) ».

## 11. Durée du retrait

Lire en page 37.

## 12. Stockage temporaire en surface

Pour le CoPil, il faudra « mettre en place au fur des capacités de stockage temporaire et de manutentionnement toujours en attente avec des quais de chargement sur camion et/ou wagon) suffisantes pour garantir un regroupement de qualité, sans risque de confinement, et un contrôle rigoureux des déchets avant évacuation vers les autres centres de stockage ».

## 13. Incident majeur

Pour le CoPil, il faut « prendre en compte l'hypothèse d'un arrêt inattendu et définitif du retrait. Les con-

ditions particulières du chantier de retrait renforcent la probabilité d'un tel arrêt. Un plan de stockage illimité, en cas d'incident grave, des déchets non encore retirés, doit être préparé ».

## 14. Bloc 15

« Certains membres du CoPil estiment que le retrait des déchets du bloc 15 doit être prescrit du fait de l'impossibilité de garantir la sécurité du personnel. En tout état de cause, la décision de retrait du bloc 15 devrait être émise en attendant du retour d'expérience du retrait des autres blocs ».

## 15. Ampleur du chantier

« Qu'il soit partiel ou complet, le retrait sera une opération de grande ampleur. Un état particulier devra être apporté à la constitution de l'équipe de projet, avec un encadrement à la mesure de la difficulté de préparation et de mise en œuvre du chantier. Il faudra s'assurer que les entreprises qui approuveront les travaux à Stocamine disposent du savoir-faire, de l'expérience et de la compétence nécessaires dans une appréciation correcte des risques. La sécurité (travaux miniers et manutention de déchets) devra être soigneusement gérée. La préparation du chantier, dans la planification détaillée des tâches, devra être minutieuse. Des solutions devront être trouvées pour les cas de difficulté devant avoir été préparés. Un bilan régulier du retour d'expérience devra être organisé. Si toutes ces conditions ne sont pas remplies, un échec est vraisemblable », a conclu Pierre Berest.

Laurent Bodin

## Pour les opposants, il n'y a « pas d'autre alternative au retrait »

C'est très officiellement que Yann Flory, le porte-parole du collectif Destocamine, qui siège à la Cht en tant que président de l'association Gala, a lu, hier en fin de matinée, une déclaration du collège des associations de défense de l'environnement et de consommateurs. Une déclaration qui fait d'abord amener à « revenir sur les « erreurs d'appréciation » de l'expertise qui a conduit en 1997 le préfet du Haut-Rhin à autoriser l'exploitation de finalisation classe Stocamine ». Le Yann Flory de détailler : « La tenue des terrains devait permettre à l'expertise d'une durée de stockage de 30 ans de retirer tous les déchets ». Les calculs de l'École des Mines de Paris, pris en compte à l'époque, se sont avérés faux, la convergence des terrains était deux fois plus rapide que prévu ».

« En fait, c'est constater irrévocablement certains, tout en privant nos successeurs de la possibilité d'exploiter, un jour, les richesses du sous-sol des entrées de la mine Joseph-Eugène. Les experts n'ont pas de compétence suffisante en matière de déstockage. Seules les entreprises spécialisées peuvent juger de la faisabilité du retrait des déchets. Il faut lancer un appel d'offre et établir un cahier de charges adapté, de concert avec les mineurs chargés de la sécurité minière. Enfin, la crédibilité des experts, déjà entamée par les erreurs commises dans un passé récent, sera définitivement perdue si la réversibilité inscrite dans l'acte pré-fondateur n'est pas mise en œuvre », a indiqué Yann Flory. C'est « pour toutes ces raisons » que les représentants des associations Aléaie Nature, Chty, Gala, Pac Gertruy et Environ, « ne voient pas d'autre alternative à la fermeture de Stocamine que la remontée de tous les déchets stockés actuellement au fond de la mine ».

Aujourd'hui, les membres des associations de défense de l'en-

L.B.

## La Matmut a du génie !

Matmut : Société d'assurance mutuelle à responsabilité limitée  
Société cotée en Bourse sur le marché  
Sise 5011 - 14 rue de Zurich 67000 Mulhouse  
Matmut Société Financière Cotée en Bourse

**COLMAR**  
**MULHOUSE**

91 rue de Neuf Brisach  
16 av. de Lattre de Tassigny

☎ 03 89 23 04 44  
☎ 03 89 66 10 65

**Matmut**  
La Matmut, c'est nous.